



# L'Ispanina

<http://www.ispanina.com>

## CONTRAT DE LOCATION HABITATION SAISONNIERE



N° de contrat : .....

### Entre les Propriétaires

#### SCI L'ISPANINA

Mr. Jérôme RIGAUD  
Mlle Maryluce THOMANN  
31, avenue de la mer  
11200 THEZAN DES CORBIERES  
Tél.: 05.34.51.32.14 / 06.68.07.10.15

### Et le Locataire

.....  
Adresse: .....  
.....  
Tél. : .....  
Nombre d'adultes : .....  
Nombre d'enfants : .....

**Pour la location de :** 1 maison individuelle d'une superficie de 85 m2 située :  
« L'Ispanina », 01 chemin de la Grave, 11200, Thézan des Corbières.

### Durée de la location

Du samedi ...../...../..... 15h, au samedi ...../...../..... 10h.

Prix ..... Euros par semaine, soit un total de ..... €

Prix comprenant les charges suivantes: électricité et eau.

(Chauffage et électricité en supplément en basse saison – octobre à avril)

En plus de la location, un dépôt de garantie de **500€** vous sera demandé à votre arrivée, en plus du solde de la location.

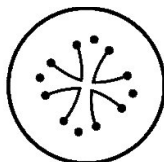
Cette caution, non encaissée, vous sera restituée au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

**Cette Location prendra effet** si je reçois à mon adresse :

- Deux exemplaires du présent contrat daté et signé avec la mention " **Lu et Approuvé** "
- Des arrhes, pour **30%** du total général, à régler
  - soit par chèque bancaire libellé à l'ordre de : **SCI L'ISPANINA**
  - soit par virement bancaire.

### Numéro de compte bancaire international IBAN.

- Code banque : **13506**
- Code guichet : **00133**
- Numéro IBAN : **FR76 1350 6001 3395 3918 3500 018**
- Code BIC : **AGRIFRPP835**



SCI L'Ispanina – N°SIRET 49028836200018  
Pour nous contacter : [contact@ispanina.com](mailto:contact@ispanina.com)  
Téléphone : 05.34.51.32.14 – Portable : 06.68.07.10.15 ou 06.11.76.40.21  
IBAN : FR76 1350 6001 3395 3918 3500 018 – BIC : AGRIFRPP835



# L'Ispanina

<http://www.ispanina.com>

---

## Conditions Générales :

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

Les heures d'arrivée sont prévues **le samedi après-midi vers 15h**  
Les heures de départ sont prévues **le samedi matin au plus tard 10h**

Il est convenu qu'en cas de désistement

**du locataire :**

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

**du bailleur :**

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers, ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toutes nature concernant les rideaux, peintures, plafonds, tapis, parquets, vitres, literies, etc.

Le locataire s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile et dommages. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

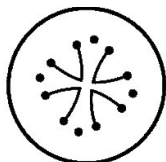
Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le ménage total des lieux en fin de séjour devra être effectué par le locataire, faute de quoi, le propriétaire percevra la somme de **50€** pour assurer lui même cette tâche.

Un inventaire et un état des lieux est établi à l'arrivée et au départ.

Un état descriptif des meubles et objets mobiliers fait l'objet d'un inventaire qui sera remis au locataire lors de son arrivée dans les lieux.



SCI L'Ispanina – N°SIRET 49028836200018  
Pour nous contacter : [contact@ispanina.com](mailto:contact@ispanina.com)  
Téléphone : 05.34.51.32.14 – Portable : 06.68.07.10.15 ou 06.11.76.40.21  
IBAN : FR76 1350 6001 3395 3918 3500 018 – BIC : AGRIFRPP835



# L'Ispanina

<http://www.ispanina.com>

## Etat descriptif :

Villa 85m<sup>2</sup> cuisine, d'été couverte 25m<sup>2</sup> et piscine 8x4m

1 Salle d'eau, WC séparé, 3 chambres, Salon/Salle à manger, Cuisine ouverte.

Equipements: Lave linge, Lave Vaisselle, Four, Micro Ondes, Plaques de cuisson, Réfrigérateur/Congélateur, Télévision, Lecteur DVD, Cafetière, Grille pain, Fer à repasser.

Animaux non admis (sauf entente avec le propriétaire).

Détail	Piscine privée	Jardin	Mobilier de jardin	Parking
Particulier	✓	✓	✓	✓

## Renseignements généraux :

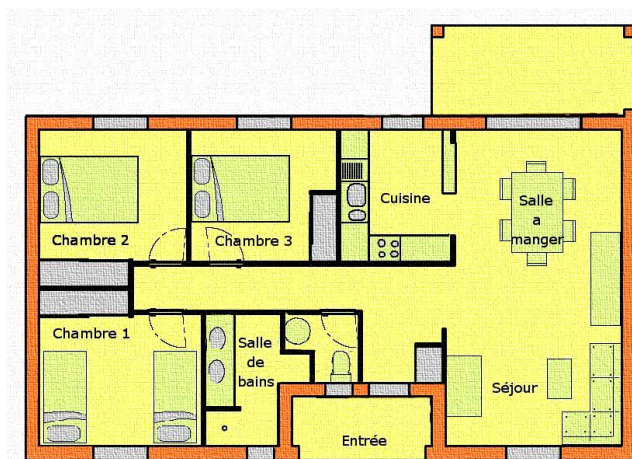
Capacité d'accueil : 6 personnes

Nombre de lits:

-Lit 1 place : 2 (Ch.1 et Ch.2)

-Lit 2 places : 2 (Ch.3)

-Lit bébé : 1



*Attention, la proximité très immédiate de la piscine, qui n'est pas clôturée par rapport à l'habitation, doit être prise en considération lorsque les locataires éventuels ont de jeunes enfants. A cet égard, les propriétaires exigent la signature à l'arrivée, d'une **décharge de responsabilités**.*

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires J'ai pris connaissance des conditions générales.  
(Dater et signer avec la mention " **Lu et Approuvé** ")

Fait le ...../...../.....

Fait le ...../...../.....

A .....

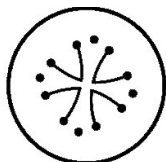
A .....

.....

Le propriétaire

.....

Le locataire



SCI L'Ispanina – N°SIRET 49028836200018

Pour nous contacter : [contact@ispanina.com](mailto:contact@ispanina.com)

Téléphone : 05.34.51.32.14 – Portable : 06.68.07.10.15 ou 06.11.76.40.21

IBAN : FR76 1350 6001 3395 3918 3500 018 – BIC : AGRIFRPP835

©Tous droits réservés – L'Ispanina – 2006